

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 01/06/2015**

L'an deux mil quinze, le premier Juin, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland –MINASSIAN Guy - DESMARIS Didier – ROJON Sandrine — MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CHAUDET Pierre – ALAUX Olivier – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – MORANDAT Sonia - BERARD Mathieu - CHASSIGNOL Valérie - MBODJI Laurence - CURTET Françoise - BERNARD Alain – DO Karine.

Absents excusés : PONS Béatrice  
OTTAVIOLI Hervé

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Karine DO est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour pour ajouter les points suivants :

- Information de la nécessité de programmer des relevés topographiques pour les travaux d'assainissement
- Délibération sur la journée de solidarité

### **LANCEMENT DU PROJET DU DIAGNOSTIC DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle qu'un diagnostic est obligatoire pour obtenir des subventions. La mission d'assistance pour maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour l'étude des travaux de rénovation de l'église.

Le Maire présente le projet de convention présenté par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Eglise.

Cette assistance qui consiste à la passation des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre) s'élève à 3 150 € H.T.

Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire notamment pour que les études de maîtrise d'œuvre (diagnostic et conception) soient prise en charge par la subvention.

Vu le projet de la commune de procéder à la rénovation de l'église classée Monument Historique,

Vu le mauvais état de l'intérieur de l'église,

Vu que les études et les travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), et à démarrer l'opération avant l'attribution de la subvention.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Eglise pour un coût de 3 150 € H.T.

Le Maire sollicite un conseiller pour le suivi de ce projet.

Cédric MANCINI propose sa participation.

### **SECURISATION ROUTIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager des travaux d'aménagement de sécurisation du village avec aménagement de ralentisseurs, trottoirs et création d'une zone 30 sur notre commune.
- DECIDE après consultation d'entreprises, de retenir la proposition d'EUROVIA ALPES – 01240 CERTINES pour un montant de 39 548.60 € H.T pour la réalisation de ces travaux.
- RAPPELLE que le cabinet INFRATECH ingénierie conseil a été retenu pour l'étude de cet aménagement pour des honoraires s'élevant à 2 200.00 € H.T.
- DECIDE de solliciter une subvention, la plus avantageuse possible, auprès du Conseil Général de l'Ain dans le cadre des amendes de police et auprès de la Préfecture dans le cadre de la D.E.T.R pour des travaux de mise en place de ralentisseurs, trottoirs et création d'une zone 30. dans le village.  
Le conseil entend que ces 2 subventions ne sont pas cumulables.
- RAPPELLE que les crédits nécessaires à la sécurisation du village sont inscrits au budget 2015

### **RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES – ASSAINISSEMENT**

Le cabinet Réalités environnement a fait part à la commune de la nécessité de réaliser des relevés topographiques sur la commune dans le cadre des travaux d'assainissement à programmer.

Ces relevés se révèlent nécessaires pour différents problèmes constatés comme des soucis de niveau à certains endroits.

Le Maire signale qu'un diagnostic amiante vers le pont (en bas du domaine du moulin) est obligatoire.

Il fait part du déroulement de la procédure administrative liée à ces travaux avec dans un premier temps la consultation du géomètre pour relevés topographiques suivi du diagnostic amiante.

Un rapport définitif sera présenté fin-août.

Le Maire informe de l'estimatif des subventions : environ 40 % du montant des travaux H.T (Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

L'appel d'offres devrait avoir lieu en avril 2016 et les travaux d'assainissement devraient débuter au cours du 2ème semestre 2016.

Gilbert LIMANDAS confirme son souhait d'intégrer la commission « Assainissement » et le Maire fait part aux adjoints de son souhait de les voir investir également cette commission.

Le Maire informe que la STEP pourrait être reconstruite sur le site existant. (en attente de la confirmation de l'Etat).

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE le Maire à consulter un géomètre pour engager les relevés topographiques nécessaires aux travaux d'assainissement.

### **BILAN DES T.A.P (Rapport de Sonia MORANDAT)**

Il est rappelé l'organisation mise en place depuis la rentrée : 1 H tous les lundis, mardis et jeudis soit 3H/hebdomadaires.

Les temps d'activités périscolaires, organisés par cycles, se déroulent sur l'école maternelle et l'école élémentaire.

A chaque cycle, un thème a été proposé.

7 animateurs ont été recrutés sur 8 postes prévus en début d'année scolaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars un membre du football intervient dans le cadre des emplois civiques à l'école élémentaire.

Le club de boules est également intervenu auprès des enfants durant les T.A.P à l'automne et depuis mars.

Un changement de référent a été opéré en février.

Un minimum de 86 enfants et un maximum de 117 a participé aux T.A.P, soit environ 70 % de l'effectif avec une fréquentation en progression chez les enfants de la maternelle.

Sonia MORANDAT précise qu'après consultation du personnel encadrant les T.A.P, aucun ne souhaite renouveler son engagement à la rentrée excepté les ATSEM. Valérie CHASSIGNOL et Evelyne TRUCHOT demandent des explications.

Sonia MORANDAT évoque les difficultés à gérer un groupe d'enfants, le manque de moyens et de formation qui ont motivé leur désistement. Elle précise également le peu de temps que le personnel a eu pour se mettre en place à la rentrée scolaire.

Pour ces raisons, la commission a fait le choix :

- de se tourner vers des associations spécialisées pour demande de devis
- de présenter un PEDT pour percevoir une subvention de l'Etat à hauteur de 50 €/élève/an.

Olivier ALAUX informe que la commission scolaire a contacté trois associations pour demande de devis pour la gestion des T.A.P.

Ain Profession Sport et Centre Départemental Soutien Scolaire ont présenté une proposition de prix.

Léo Lagrange n'a pas souhaité se positionner.

La commission scolaire s'est positionnée plus favorablement sur la proposition du Centre Départemental Soutien Scolaire pour le mode « paiement sur service fait » proposé.

Olivier ALAUX estime judicieux de demander une participation financière aux familles à la rentrée scolaire pour accès aux TAP.

Il propose une participation sous forme d'adhésion de 50 € par enfant et par an qui serait facturé à la première inscription. Evelyne TRUCHOT précise que les parents d'élèves étaient prêts à payer une participation dans l'alternative où leurs enfants bénéficiaient d'intervenants qualifiés.

Le conseil émet le souhait d'une possibilité de facilité de paiement pour les familles se composant d'au moins 2 enfants.

Gilbert LIMANDAS demande le coût de cette nouvelle organisation des TAP.

Olivier ALAUX donne le coût du devis : 20 000 € de l'association Centre Départemental Soutien Scolaire.

Il précise que cette association facturant sur service fait, ce montant peut être revu à la baisse en fonction de la fréquentation des enfants aux TAP qui peut être moins importante au vu de la mise en place d'un tarif adhésion.

Olivier ALAUX précise que ce coût ne concerne que l'encadrement des enfants à l'école élémentaire, les enfants de la maternelle restant sous l'encadrement des ATSEM avec un animateur.

Gilbert LIMANDAS dit qu'il faut alors prendre en compte le coût de l'encadrement des enfants de l'école maternelle et demande l'estimation de cette charge.

Sonia MORANDAT précise que pour l'instant 52 enfants fréquentent les TAP à l'école maternelle et qu'il est difficile d'établir une estimation, ne connaissant pas la fréquentation l'an prochain. Une augmentation de cet effectif pourrait engager la nécessité de recruter un animateur supplémentaire, soit 4 animateurs.

Elle ajoute que les crédits à la fois pour des intervenants extérieurs et les charges salariales du personnel de la commune sont inscrits au budget 2015.

Suite à la demande de Karine DO, Olivier ALAUX précise les thèmes d'activités qui seront proposés par l'association : initiation au théâtre, découverte des arts du cirque, arts plastiques, expression corporelle, chant et danse, activités vie citoyenne et vie pratique, activités linguistiques ludiques.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 15 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS**

DECIDE de fixer une participation financière sous forme d'adhésion à hauteur de 50 € par enfant et par an (pour tous les enfants : maternelles et élémentaires)

DECIDE que cette adhésion pourra faire l'objet de facilités de paiement dès 2 enfants inscrits par famille (facturation de 50 € le premier mois pour le premier enfant, 50 € le deuxième mois pour le deuxième etc...)

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

RETIENT la proposition de l'association Centre Départemental Soutien Scolaire – 22 place bellecour – 69002 LYON pour la gestion des T.A.P à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

AUTORISE le Maire à signer le devis avec cette association, dans les conditions énoncées sur celui-ci, notamment concernant la facturation et règlement qui se feront sur « service fait ».

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget 2015

Evelyne TRUCHOT demande comment vont être gérées les inscriptions aux T.A.P car des problèmes ont été constatés. Valérie CHASSIGNOL précise que pour des raisons de plannings modulables, des parents d'élèves ne peuvent pas prévoir les jours d'inscription un mois à l'avance et que deux enfants se sont retrouvés dehors, non pris en charge par les animateurs des T.A.P.

Sonia MORANDAT informe que la gestion des inscriptions aux T.A.P nécessite une rigueur pour pouvoir permettre une bonne organisation. Avant de refuser l'accès à un enfant aux T.A.P, les parents sont alertés par deux courriers d'avertissement. Evelyne TRUCHOT signale un manque de coordination entre la mairie et la référente des T.A.P.

Elle soulève également la question de la responsabilité de la mairie en cas de problème.

Olivier ALAUX signale que les modalités d'inscription ne sont pas encore définies pour la rentrée 2015/2016.

### **PROJET P.E.D.T ET CONVENTION PARTENARIALE P.E.D.T (Rapport Olivier ALAUX)**

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'élaboration de ce P.E.D.T permet de prétendre à une subvention de l'Etat. Il est élaboré pour une période de 3 ans.

L'effectif d'élèves prévu pour la rentrée scolaire 2015/2016 est de 155 élèves, 55 élèves à l'école maternelle et 100 élèves à l'école primaire.

Olivier ALAUX fait part de la mise en place du comité du pilotage qui se compose de Monsieur le Maire, de l'adjoint chargé des affaires scolaires et petite enfance, des parents d'élèves élus et de la directrice de l'école élémentaire.

Ce P.E.D.T présenté, qui porte sur les modalités d'élaboration du projet éducatif territorial dans le cadre duquel sont organisées les activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Saint Paul de Varax devra être annexé à la convention partenariale.

Olivier ALAUX présente la convention partenariale du P.E.D.T qui lie la collectivité, les services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la CAF (Caisse d'allocations Familiales) et de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Il précise que le conseil municipal, venant de décider d'une participation des familles pour l'accès de leurs enfants aux T.A.P, il y a lieu de compléter la convention.

Evelyne TRUCHOT demande si Thierry AINARDI a été affecté à l'école maternelle dans le cadre des T.A.P.

Sonia MORANDAT répond qu'il y a 3 animateurs qui encadrent régulièrement les enfants de l'école maternelle durant les T.A.P (les deux ATSEM et un animateur qui changent à chaque cycle) et que Thierry AINADI faisait partie de l'effectif durant cette dernière période.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le P.E.D.T de la commune de Saint Paul de VARAX

AUTORISE le Maire à signer la convention partenariale avec les services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la CAF (Caisse d'allocations Familiales) et de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

DIT que le P.E.D.T sera joint à la convention pour transmission aux services de l'Etat.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Guy MINASSIAN rappelle les critères et les choix évoqués l'an passé pour l'attribution de subventions de la part de la commune. A savoir, priorité aux associations établies sur la commune et dans le cadre d'une participation au financement d'un investissement ou une aide au démarrage d'une association.

Gilbert LIMANDAS signale que toutes les associations n'ont pas vocation à investir.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de verser les subventions aux associations comme suit :

Noms des Associations	Vote (en €) 2015
-----------------------	---------------------

PASSION PHOTO VARAXOISE – St Paul	500
CLIQUE VARAXOISE – St Paul	415
ARPEGE VARAXOIS – St Paul	700
AMICALE DES POMPIERS – St Paul	900
Sou des Ecoles – St Paul de Varax	1 500
Union des Commerçants – St Paul de Varax	1 000
Société de boules – St Paul de Varax	200
Ass. « Les Petites Canailles » St Paul	17 500
CROIX ROUGE – Villars les Dombes	150
PREVENTION ROUTIERE	100
Association Ligue contre le cancer	100
<b>TOTAL</b>	<b>23 065</b>

DECIDE que pour l'association les Petites Canailles de Saint Paul de Varax, la subvention sera versée en 2 fois en Juin et en Septembre 2015.

### **REVISION TARIFS REPAS DE CANTINE (Rapport Sonia MORANDAT)**

Le conseil entend que Bourg Traiteur qui nous fournit les repas de cantine relève ses tarifs à compter de septembre 2015, compte tenu de l'augmentation de la matière première.

Sonia MORANDAT rappelle le tarif qui était facturé cette année aux familles, soit 3.95 € le repas, après augmentation à la rentrée scolaire 2014/2015 de 0.05 centimes.

Il est proposé de répercuté l'augmentation de Bourg traiteur et de passer le prix du repas à 4 €.

Laurence MBODJI estime que 4 € par repas, lorsqu'on a plusieurs enfants qui fréquentent la cantine, cela représente un coût non négligeable dans un foyer.

Gilbert LIMANDAS s'insurge devant cette réflexion, estimant que si l'on veut manger correctement, 4 € ce n'est pas cher pour servir des plats qui donne envie aux enfants de le consommer. Une bonne nourriture est un gage de bonne santé.

Laurence MBODJI rappelle que c'est une facturation pour des repas d'enfants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
avec 9 VOIX Pour, 8 VOIX contre**

DECIDE d'augmenter le tarif du repas de cantine à compter de la rentrée 2015/2016 à 4 €/le repas

### **REVISION TARIFS SALLE DES FETES (Présentation par Sandrine ROJON)**

Sandrine ROJON présente la proposition de nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

Utilisateurs	TARIFS été Du 01/05 au 31/10			TARIFS hiver Du 01/11 au 30/04			Caution
	Forfait Week-end (vendredi soir au lundi matin)	Journée En semaine	½ journée En semaine	Forfait week-end (vendredi soir au lundi matin)	Journée En semaine	½ journée En semaine	
Associations Varaxoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Particuliers Varaxois	200 €	100 €	50 €	300 €	140 €	70 €	500 €
Associations Varaxoises	300 €	120 €	70 €	400 €	180 €	90 €	500 €
Particuliers Extérieurs	500 €	150 €	100 €	600 €	210 €	120 €	500 €
Associations extérieures	300 €	Forfait au mois		400 €	Forfait au mois		500 €

(à usage régulier)		200 €		300 €	
--------------------	--	-------	--	-------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes.

### **AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire fait part qu'un agent du service voiries/espaces verts, peut prétendre à un avancement de grade, par ancienneté ; il faut cependant que le Conseil Municipal décide de la création de ce poste.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/07/2015

DECIDE de procéder aux démarches administratives nécessaires pour permettre à cet agent de bénéficier de son avancement de grade

MODIFIE le tableau des emplois permanents à cette même date;

### **REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SEMCODA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de désigner Didier DESMARIS, comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

ACCEPTE en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

### **AVIS SUR DEGREVEMENT SUR LA CONSOMMATION D'EAU**

Le Maire fait part de la demande de dégrèvement de la part du Domaine de la Dombes transmise à la SOGEDO concernant une somme de 1 295.55 € sur une facture de 6 977.77 €. Cette demande est motivée par une importante fuite d'eau constatée sur le site.

La SOGEDO sollicite donc notre avis pour cette demande de dégrèvement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

DONNE un avis favorable à cette demande de dégrèvement concernant le Domaine de la Dombes.

### **JURY D'ASSISES 2016**

Le Maire fait part qu'il y a lieu comme chaque année de procéder au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale pour le jury d'assises de l'année 2015

Le tirage au sort en bon et due forme effectué par Cédric MANCINI, d'après la liste électorale a désigné :

- BERNIGAUD Roland – 36 montée des acacias – 01240 SAINT PAUL DE VARAX
- CHOUVEL Roger – Rue des frères lumière– 01240 SAINT PAUL DE VARAX

- DROUILLON épouse DAGNICOURT Murielle – Domaine de la Dombes– 01240 SAINT PAUL DE VARAX

Les noms de ces personnes seront transmis à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises qui a en charge de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

### **JOURNEE DE SOLIDARITE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,  
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Il est rappelé qu'une délibération fixant les conditions de la journée de solidarité a déjà été votée. Ces conditions n'étant plus respectées compte tenu de divers changements (jour de solidarité plus adapté et effectif du personnel plus important) il y a lieu de reprendre une délibération et d'annuler la précédente.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur pour tous les agents bénéficiant de R.T.T
- le travail de sept heures précédemment non travaillées le 1er mercredi du mois de Juillet pour les agents de la cantine ainsi que l'agent affecté au ménage de l'école maternelle.

DECIDE que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

### **PROJET ACHAT DE TERRAIN AVEC EPF DE L'AIN**

Le Maire informe qu'il mandate l'établissement Public Foncier de l'Ain pour qu'ils soumettent le projet d'achat de terrain au lieudit le Maz lors de leur prochain conseil d'administration.

Cette démarche en vue de réaliser les projets d'aménagement :

- d'un espace commercial
- d'une salle des fêtes
- d'un espace sportif

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### Mutualisation

Le Maire fait part que des réunions ont lieu régulièrement à la communauté de communes afin de travailler sur la mutualisation entre les communes. Plusieurs pistes sont étudiées : l'informatique, le périscolaire, les espaces verts, le personnel, les marchés à bons de commandes pour achats de produits etc...

#### Travaux SNCF

Le conseil entend que des travaux sur la ligne Lyon/Bourg en Bresse sont programmés en juillet et août 2016. La SNCF étudie également l'éventualité de supprimer des passages à niveau. A suivre.

### Chemin Scheibli

Mr SCHEIBLI a déposé le plan définitif concernant sa demande d'échange de terrain avec le chemin rural dit du moulin de Varax.

### Domaine du Moulin

Mr et Mme RAQUIN ont fait part de leurs démarches auprès des banques. Après avis favorable, la commune soumettra la décision de vente en conseil municipal.

### Informations diverses

Le Maire informe que la création d'un collège à Montceaux devait alléger l'effectif du collège de Chatillon sur Chalaronne. Malgré cela, il s'avère que ce collège restera en sureffectif. Les élèves de Saint Paul de Varax devraient faire l'objet d'un transfert au collège Thomas Riboud de Bourg en Bresse. Ce changement prévu pour la rentrée 2016/2017 est à confirmer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Valérie CHASSIGNOL demande quelles sont les directives à suivre pour le passage des ordures ménagères dans le lotissement les Chanterelles.

Le Maire informe que le lotissement des Chanterelles n'étant pas encore goudronné, le passage du camion est impossible. Dans l'attente de la finition des voies, les poubelles de ce lotissement doivent être déposées la veille à l'entrée dudit lotissement sur le petit parking.

-Gilbert LIMANDAS demande à avoir des informations sur la coupe du bois d'acacias dans le domaine du moulin.